

Pour un **Village** toujours plus **Solidaire**

Agissez concrètement au plus près de chez vous et soutenez le Centre Communal d'Action Sociale

**Chacun de vos dons aidera
à soutenir une personne,
un foyer ou un projet !**



Comment ?

A déposer ou à envoyer à la mairie

Espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public

1 place Maurice Faure

26340 Saillans

Dons déductibles des impôts à hauteur de 66% (particuliers) ou 60% (entreprises)